

# 2023

# STAMVEM



SAINT AGNAN MON VILLAGE EN MORVAN - UN VILLAGE, UN LAC - ÉDITION 2023

## RETROSPECTIVE / LE MOT DU MAIRE

Chers (ères) Amis(es),  
J'ai été très heureux le 18 Juin dernier d'avoir célébré la cérémonie qui commémore l'appel aux Français du Général De Gaulle le 18 Juin 1940 depuis Londres.  
J'en ai décidé ainsi avec mes deux Adjointes René CORNIAUX et Patrick MARECHAL.  
Je suis d'autant plus heureux mais un peu triste à la fois qu'on m'a rapporté que cette cérémonie ne s'était pas tenue de manière régulière dans notre Commune, ce que je ne comprends pas très bien.  
Je suis donc fier de l'avoir ainsi rétablie sans le savoir, puisque cet hommage au Général de GAULLE se tient dans chaque commune de France chaque 18 Juin.  
Cela est d'autant plus important dans l'époque que nous vivons où les valeurs de la France sont souvent bafouées voire dénigrées.  
Je veux bien comprendre aussi les plus jeunes qui n'ont bien sûr pas connu cette époque ou qui n'en ayant pas entendu les récits, se sentent peu concernés ; mais qu'ils ne s'y trompent pas, tout peut recommencer s'ils n'y prennent garde.  
La récente cérémonie du 11 Novembre qui commémore l'armistice de 1918 « la Grande Guerre » appelle les mêmes observations et je regrette beaucoup dans le contexte que nous traversons, l'absence de certains élus.  
Par contre, je remercie très chaleureusement ceux, toujours les mêmes, qui par leur fidèle participation font honneur à la France.  
Je tiens à remercier tout particulièrement notre porte drapeau Marcel LORiot qui répond toujours présent.  
Ceci étant posé, examinons ci-après le bilan de l'équipe municipale qui est à mi-mandat.



## / AU SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE - 1

INFOS - 3

LA VIE DE LA COMMUNE - 8

## REALISATIONS FACE A LA PROFESSION DE FOI **REPRENEZ ET COMPAREZ**

- Mise aux normes et pose des panneaux directionnels et de lieudits manquants
- Mise en place des plaques réglementaires des voies ; Les plaques sont posées ainsi que les numéros distribués.
- Gestion des tombes laissées en déshérence, création d'un columbarium lors de l'agrandissement du cimetière actuel ; la procédure de reprise des concessions, menée par René CORNIAUX 1er Adjoint, longue et difficile est terminée.  
Le dossier d'acquisition du terrain pour agrandissement du cimetière est chez le Notaire.
- Curage des fossés ; fait ainsi que les dérasements
- Elagage des haies et des bas-côtés des routes
- Résorption des zones blanches par les opérateurs en accord avec le Conseil Départemental ; j'ai signé la déclaration d'autorisation préalable donnée à Orange d'installer un pylône au Champ Culot qui arrosera les Blancs, les Pompons, les Chéreaux, les Gros de Là, les Gros de çà et les Amands. Les travaux débuteraient Semaine 51.  
Côté Les Gueniffets, c'est Bouygues qui a été retenu mais en raison de difficultés sur le choix d'un terrain destiné à recevoir le pylône, la procédure se révèle plus longue. Aussi, j'ai saisi la Sous-Préfecture pour qu'elle aiguillonne l'opérateur.
- Une bonne nouvelle : le raccordement des habitations

à la fibre est maintenant effectif sur l'ensemble de la Commune pour tous les administrés qui l'ont demandé ; parmi ceux-ci, seuls deux cas posent problème en cours de solution.

- Entretien du tour du Lac et aménagement d'une voie piétonne le long de la route de la Grand Raie ; une signalétique de nature à inciter les piétons (randonneurs) à emprunter le bas-côté de la D 226 au sortir du chemin de la passerelle du lac, a été installée dans l'attente d'une solution encore plus sécurisante.
- Limitation des tonnages à 19 tonnes sur nos routes communales
- Mise en eau de l'étang des Amands-Dossier sur le point d'être finalisé avec la DDT et la Police de l'Eau après démarche de Patrick MARECHAL 2ème Adjoint, auprès de ces services.
- Réfection des routes, chemins et voies d'accès aux habitations ; la réfection de la quasi-totalité des voies communales et d'accès aux habitations est faite. Feront l'objet d'une tranche ultérieure de travaux, la route dite des Chéreaux et celle dite des Gueniffets.
- Location du logement du 1er étage au-dessus de la Mairie ; fait depuis le 1er juin 2022
- Mise en valeur de l'aspect des bâtiments communaux et réfection de leurs abords : les joints du mur d'enceinte sont effectués ; la peinture des grilles est imminente.
- Réfection du Chemin de La Chapelle : Ajourné en raison de l'augmentation des coûts et du refus d'une subvention mais nouvelle étude en cours de montage. Un nouveau montage financier est en cours.
- Gestion des déchets de la queue du Lac et aménagement d'emplacements pour les conteneurs poubelles à St-Agnan ; n'est plus d'actualité en raison de la nouvelle politique de gestion des déchets initiée par la Communauté de Communes.
- Matérialisation d'emplacements de stationnement sur la place de St-Agnan pour voitures et vélos avec installation d'une borne électrique (en cours avec Nièvre Ingénierie dans le cadre d'une convention d'aménagement et de sécurisation de la Place de Saint-Agnan déjà signée).

---

### *D'autres chantiers non prévus dans la profession de foi se sont révélés utiles ou indispensables*

---

C'est ainsi que j'ai proposé au Conseil Municipal les chantiers qui suivent et dont la réalisation est effective.

- Réglementation sur les boisements ; validée par le

Conseil Municipal après enquête publique.

- Ravalement des façades des bâtiments communaux.
- Révision des toitures avec suppression des souches de cheminées fissurées, infiltrantes et disparates.
- Restauration des persiennes en bois et leur peinture.
- Restauration des portes barreaudées d'accès aux deux cours et installation de rampes, pour des raisons de sécurité et d'esthétique.
- Fourniture et pose de plancher dans les combles pour notamment entreposer les archives, avec installation d'un éclairage.
- Installations électriques dans les autres dépendances et dans la cour.
- Equipement de l'office attenant à la salle des Associations
- Création du Comité des Fêtes
- Une opportunité m'a conduit à proposer au Conseil Municipal l'acquisition de l'ancien presbytère qui abritera des gîtes ruraux ; c'est chose faite et les travaux de rénovation sont en phase terminale.
- Le site Internet de la Commune a également été créé mais doit être amendé avec l'aide de son concepteur. **Ce site, devenu inaccessible, est à nouveau opérationnel après avoir été grandement amélioré avec l'aide de son concepteur la société WEBORISE. Mot de passe: 58230-SAEM**
- Accessoirement et pour être complet nous avons installé trois tables de pique-nique ; deux aux Amands et une aux Champs de Bornoux.
- Le fleurissement des panneaux d'entrée de village est effectif.
- Mise en sécurité des cloches de l'église et électrification.
- Création d'une fosse septique dans la cour sur rue de manière à prendre notre indépendance avec le réseau collectif du bourg qui aboutit dans la propriété du « château ».

### **LES CHANTIERS EN COURS**

- La réfection du fossé et de la canalisation des eaux pluviales aux Gueniffets a été décidée ; en attente du feu vert de l'Association des Amis des Jeunes Chrétiens qui rénove sa maison et qui doit concomitamment effectuer des travaux de VRD au droit du fossé concerné.
- L'établissement d'une carte communale est à nouveau sur la table en association avec la commune de GOULOUX pour réduire les couts ; un PLU avait été entrepris et établi par l'ancienne équipe

... suite page 3

municipale, mais curieusement jamais mis en application.

De ce fait, notre Commune est à nouveau soumise au régime du Règlement National d'urbanisme (RNU) très handicapant en ce qu'il n'autorise aucune construction et il faut encore engager des dépenses qui ne seront pas totalement couvertes par les subventions.

- Le changement du nom de la Commune de Saint-Agnan en « Saint-Agnan-en-Morvan » ; la procédure est relancée auprès du nouveau Préfet.
- Appréhension des biens laissés sans maîtres.
- Suivi de la gestion des bois communaux sous l'égide de l'ONF ; demande de renégociation du contrat en cours.
- Remplacement ou restauration des panneaux d'affichage d'informations communales.

## A SUIVRE

- Le recensement des chemins ruraux, débroussaillage et élagage par les riverains ainsi que les mesures à prendre pour empêcher la détérioration des chemins par les débardeurs et les quads. Une communication est en préparation sur ces sujets.
- L'élagage des arbres en bordure des routes.
- Les démarches à accomplir pour éventuellement intégrer la Communauté de Communes de Saulieu. En cours de réflexion.

Fait à Saint-Agnan le 17 Décembre 2023

Votre Maire  
Georges FLECCQ

# COMME VOUS LE SAVEZ, LE TRI COLLECTIF DES DÉCHETS S'EST SIMPLIFIÉ SUR NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES !

INFOS

## LES NOUVELLES RÈGLES DEPUIS 2023

### « SUPPRESSION DES POUBELLES PUBLIQUES »

Les règles de tri ont changé pour permettre le recyclage et la valorisation de toujours plus de déchets et ainsi mieux préserver notre environnement. Bien trier, c'est également un enjeu financier important pour la collectivité et donc pour les contribuables qui payent le service.

**Depuis de nombreuses années, l'ONF, et de plus en plus de collectivités en zone touristique suppriment l'ensemble des « poubelles publiques » en incitant les visiteurs à emporter leurs déchets avec eux.** Les retours de ces collectivités et de l'ONF sont positifs et depuis cette mise en place, une baisse des dépôts sauvages est constatée. En 2022, ce dispositif a été expérimenté à Pannecière où les poubelles publiques ont été supprimées. Si les panneaux étaient un peu trop discrets, l'expérience a toutefois été positive. **Les élus ont donc décidé d'étendre l'expérience, en améliorant le dispositif. L'ensemble des lieux touristiques de la communauté de communes est concerné depuis 2023.** Des actions de communication adéquates sont menées en amont auprès des professionnels et sur site pour les visiteurs.

Retrouvez votre calendrier de collecte, les consignes de tri et les horaires des déchèteries sur :

[www.ccmorvan.fr](http://www.ccmorvan.fr)

Service déchets 06 45 55 42 47

ou par mail [dechets@ccmorvan.fr](mailto:dechets@ccmorvan.fr)

## LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La communauté de communes assure un service de collecte des encombrants chez l'usager et à sa demande. Ce service est gratuit la première fois de l'année, les camions supplémentaires sont facturés 20 € à l'usager.

Il suffit de s'inscrire au 03 86 79 43 99.

La communauté de communes vous rappellera ensuite pour prendre rendez-vous.

### Rappel des objets admis à la collecte :

- . Gros électroménagers : réfrigérateurs, congélateur, appareils de cuisson.
- . Mobilier imposant : lit, matelas sommier, bureau.
- . Gros objets qui ne peuvent entrer dans une voiture : vélo, portail, moquette en rouleaux...

---

Déchetterie de Montsauche

Z.I. de Nataloup

D 9777bis

58230 Montsauche

Tél : 03 86 78 81 92

---

... calendrier (recto/verso) 2024 pages 4 et 5

# GUIDE DU TRI

## RECYCLING GUIDE AFVALGIDS

**JAUNE**

**EMBALLAGES / PACKAGING / VERPAKKING**  
**PAPIERS / PAPER / PAPIER**



Emballages plastiques et métalliques, briques, cartonnets et papiers. Vidés mais pas rincés. Ne pas imbriquer.



**BIO**

**BIODÉCHETS / ORGANIC WASTE / BIOAFVAL**




**ROSE**

**DÉCHETS ULTIMES / RESIDUAL WASTE / RESTAFVAL**



Litières des animaux, hygiène, petits objets en plastique  
hygiene products, small plastic objects  
hygiëneproducten, kleine plastic voorwerpen



**VERRE**

**VERRE / GLASS / GLAS**

Couvercles et capsules dans le sac jaune  
Lids and bottle caps in the yellow bag  
Deksels en doppen in de gele zak




# CALENDRIER DE COLLECTE 2024



DUN-LES-PLACES (L'Huis des Meuniers, Chatelain, Laurent et Bornoux) / SAINT-BRISSON (sauf L'Hâte au Sergent, Vernet, Bousson, Les Princes, Les Robes) / SAINT-AGNAN / GOULOUX (Bourg)

## LES DÉCHETTERIES

Montsauche-Les Settons

**Du 1er octobre au 30 mars :** Du 1er avril au 30 septembre :  
Lundi : 8h30 - 12h30 et 14h - 17h  
Lundi et samedi : 8h30 - 12h30  
et 14h - 17h  
Mercredi, jeudi, vendredi et  
samedi : 8h30 - 12h30  
Mercredi, jeudi et vendredi :  
8h30 - 12h30

Château-Chinon

**Du 1er octobre au 30 mars :** Du 1er avril au 30 septembre :  
Lundi, mercredi, vendredi et  
samedi : 10h - 12h et 14h - 17h  
Mardi et jeudi : 14h - 17h  
Lundi, mercredi, vendredi et  
samedi : 9h - 12h et 14h - 18h  
Mardi et jeudi : 14h - 18h

Lormes

**Du 1er octobre au 30 mars :** Du 1er avril au 30 septembre :  
Lundi et vendredi : 8h30 -  
12h30 et 13h30 - 17h  
Mardi, mercredi, jeudi et samedi :  
8h30 - 12h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 -  
17h30

Pour des raisons de sécurité, les déchetteries fermeront automatiquement les après-midi en cas d'alerte canicule.

Les horaires sont susceptibles d'évoluer en cours d'année, les changements apparaîtront sur le site : [www.ccmorvan.fr](http://www.ccmorvan.fr)

## LES BONS RÉFLEXES

Les sacs doivent être bien fermés.

Les sacs doivent être sortis la veille du jour de la collecte.

Les sacs doivent être bien remplis afin de ne pas les gêner

Veillez à protéger vos sacs des animaux afin qu'ils ne soient pas éventrés.

JANVIER						
L	M	J	V	S	D	
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FEVRIER						
L	M	J	V	S	D	
		1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

MARS						
L	M	J	V	S	D	
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AVRIL						
L	M	J	V	S	D	
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

MAY						
L	M	J	V	S	D	
	1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JUIN						
L	M	J	V	S	D	
			1	2		
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET						
L	M	J	V	S	D	
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT						
L	M	J	V	S	D	
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE						
L	M	J	V	S	D	
				1		
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

OCTOBRE						
L	M	J	V	S	D	
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE						
L	M	J	V	S	D	
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

DECEMBRE						
L	M	J	V	S	D	
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Les biodéchets sont collectés à chaque passage

JAUNE  
ROSE

Retrouvez votre calendrier de collecte sur : [www.ccmorvan.fr](http://www.ccmorvan.fr)  
service déchets : 06 45 55 42 47 [dechets@ccmorvan.fr](mailto:dechets@ccmorvan.fr)

# LES COMPTES RENDUS DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Il s'agit maintenant d'un **procès-verbal de séance**.

Conséquemment à la suppression du compte rendu des séances des conseils municipaux, **le procès-verbal de séance est, à compter du 1er juillet 2022, le seul document officiel par lequel sont retranscrites et conservées les décisions des assemblées délibérantes locales.**

Le procès-verbal de chaque séance est rédigé par l'un des secrétaires, puis il doit être arrêté, c'est-à-dire validé sans aucun formalisme particulier, au commencement de la séance suivante puis signé par le Maire Président de séance, et le secrétaire. **Le procès-verbal est ainsi soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance.**

Les communes doivent **publier le procès-verbal sous forme électronique** (ce qui est en cours de régularisation avec le réalisateur du site) lorsque la commune dispose d'un site internet comme c'est le cas. Elles doivent par ailleurs **mettre à disposition du public un exemplaire papier.**

L'ordonnance a un double objectif : simplifier le droit qui pèse sur les collectivités territoriales en matière de publicité, de conservation et d'entrée en vigueur de leurs actes et faciliter l'accès des citoyens aux décisions locales.

# ASSOCIATIONS

## LE COMITÉ DES FÊTES

L'après-midi intergénérationnel du samedi 15/04 a permis aux seniors de se réunir en salle des associations, en présence des écoliers de Gouloux auxquels ils se sont associés pour des jeux et une dégustation de crêpes préparées et offertes par le Comité des Fêtes. Cette nouveauté très appréciée en appelle d'autres.

*Programme 2023/2024 sur page suivante.*



# CALENDRIER DES MANIFESTATIONS COMITE DES FETES SAINT-AGNAN 2023/2024

## **Moules Frites**

28 Octobre 2023 à 19h30 (20€ par personne)

## **Concours de belote**

2 Décembre 2023 à 20h

(8€ par participant / restauration sur place)

## **Choucroute**

3 février 2024 à 19h30 (20€ par personne)

**Gouter de Pâques offert** (date à définir en avril)

**Rando** (date à définir en mai)

## **Fête de la musique / Marché nocturne**

21 Juin 2024 à partir de 18h

## **Repas / Vide Grenier**

14 juillet 2024 à partir de 6h

(Emplacement Gratuit / restauration sur place)

## **Feu d'artifice/Marché nocturne**

15 Aout 2024 à partir de 18h (restauration sur place)

**RECENSEMENT** 18/01 au 18/02 : tableau récapitulatif en attendant les chiffres officiels... l'année prochaine! Le recensement des résidences principales (73 sur un total de 215 logements d'habitation) fait état d'une population sur la Commune de 143 habitants.

Le matin du samedi 29 avril était consacré au traditionnel **NETTOYAGE DE PRINTEMPS**.

Emmenée par Patrick MARECHAL, une équipe de bénévoles de la Commune a procédé au ramassage de débris laissés par des individus peu scrupuleux de l'environnement. Un grand Merci à ces valeureux citoyens soucieux de donner à nos visiteurs la meilleure image de notre village. ↓

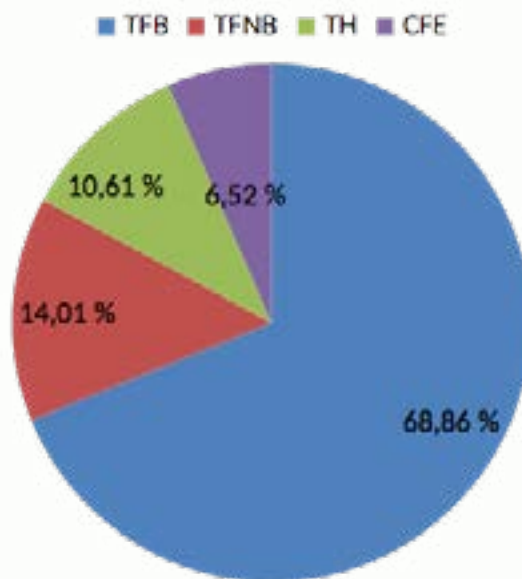


**JOURNÉE CITOYENNE** : entretien des chemins communaux de la Métairie, du Bas Jarnoy, du Pré du Can.

**RÈGLEMENTATION DES BOISEMENTS** : le commissaire enquêteur, M. Robert LECAS était présent en Mairie le 19 avril où chaque personne concernée par les modifications proposées par la CIAF a pu présenter ses demandes particulières auxquelles M. Robert LECAS a répondu par courriel individualisé. Le 14 mai a eu lieu le vote d'un budget maîtrisé.

Le **BUDGET PRINCIPAL** montre un excédent de 544.445,67€ en fonctionnement et un déficit de 32.787,67€ en investissement. La synthèse financière 2023 permet d'établir un budget prévisionnel de 498.796,00€ en fonctionnement et de 456.49,67€ en investissement.

A titre indicatif, le graphique de la répartition des taxes :



Légende : TFB=Taxe Foncière Bâtie ; TFNB=Taxe Foncière Non Bâtie ; TH=Taxe d'Habitation (Résidences secondaires seulement) ; CFE=Cotisations Foncières des Entreprises.



Samedi 23 Septembre 2023 : **CÉRÉMONIE DE DÉPÔT DE GERBES** à la stèle de la Chapelle Saint-Pierre en commémoration des maquisards du maquis Vauban qui ont séjourné en ce lieu. Il est à noter que les descendants (Fille et Petite-Fille notamment) d'un maquisard de nationalité espagnole M. Valeriano Palencia-Cantos fusillé en 1944, nous ont fait l'honneur de leur présence accompagnés d'un porte-drapeau de la bandera republicana.



Deux **HEUREUX ÉVÉNEMENTS** : j'ai eu l'honneur de célébrer mon premier mariage, l'union de Anaïs HENRY et de Jérôme BUGNON le 8 Juillet 2023.

Félicitations à Richard Le GALL et à Fanny BERNARD les nouveaux propriétaires et exploitants de la Jarnoise au Jarnoy, pour la naissance de leur fille Soizic Marie-Jeanne le 9 Décembre 2023.

\*\*\*

Samedi 16 Décembre 2023: C'était un franc succès pour le **REPAS DES ANCIENS** qui s'est tenu au restaurant « Le Chalet du Montal », avec pas moins de 36 participants.

Ce moment de convivialité réunissant les Anciens, les Elus, les Membres du Comité des Fêtes et tous ceux qui ont souhaité s'y joindre a été grandement apprécié par tous.

Les Anciens qui n'ont pu y participé vont recevoir comme chaque année un colis de Noël dans les prochains jours.

### **ILS NOUS ONT QUITTÉ**

Roger LOUETTE le 30/01/2023

Marcel LOISON le 10/02/2023

Pierre BISHOFF le 18/04/2023

Jacques PELLETIER le 19/09/2023

Louis BEUGNON le 13/10/2023

Martial BRIZARD le 08/12/2023